

Ce tarif est applicable à toute installation raccordée au réseau basse tension et dont la consommation annuelle n'excède pas 70'000 kWh

A. Utilisation du réseau

• Tarif de base	CHF/mois	9.67
• Taxe de consommation	ct./kWh	10.00
• Services-système	ct./kWh	0.46

B. Fourniture d'énergie

• Tarif de base	CHF/mois	2.34
• Tarif de l'énergie	ct./kWh	9.81

C. Redevances et prestations fournies aux collectivités publiques (PCP)

- Celles-ci seront éventuellement définies ultérieurement

D. Redevances fédérales

• Energies renouvelables RPC ¹	ct./kWh	0.35
• Protection des eaux et des poissons ²	ct./kWh	0.10

Conditions générales : Les "dispositions communes à tous les tarifs" sont applicables.

¹ Taxe fédérale destinée à financer les mesures d'encouragement aux énergies renouvelables

² Nouvelle redevance fédérale pour la protection des eaux et des poissons